



Fiche d'inscription Union Sportive de Palaiseau

Section PLONGEE SOUS-MARINE

Année 2018-2019



Inscriptions :

Une inscription n'est valable que si tous les documents demandés sont remplis et la cotisation réglée. Une attention particulière est portée à la visite médicale correspondant à votre activité. **La pratique de l'activité n'est possible qu'aux adhérents en possession d'une visite médicale de moins de un an.**

Assurance :

Les cotisations incluent la licence FFESSM, avec l'assurance individuelle complémentaire **Loisir 1**. Pour obtenir plus d'informations ou des garanties étendues, contacter le secrétariat du club.

Conseil assurances : La section attire l'attention de ses adhérents sur l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne offrant des garanties forfaitaires en cas de dommages corporels. Il est rappelé par exemple que lors d'accident sans tiers responsable (ex. atteinte d'une oreille, accident de décompression, ...) la victime ne peut prétendre à aucune indemnité ni remboursement sauf à justifier d'un contrat d'Assurance Individuelle Accident intégrant l'activité et en cours de validité.

Montant des cotisations :

Le montant de la cotisation comprend : la License FFESSM (39,2 €) + l'assurance individuelle loisir 1 (20 €) + dans le cas de passage de niveau la carte de niveau (12 €). Si le plongeur justifie d'une assurance individuelle couvrant la plongée, le prix de l'assurance individuelle loisir 1 sera dégrevé de la cotisation.

Plongeur préparant un brevet ou en perfectionnement :	214 €
Entretien (pas de cours, autonomie, fosse si disponibilité) :	118 €
Autres (licence seule, membre du bureau, bénévole, encadrant)	64 €
Section jeunes (jeudi) et HandiSub (mercredi)	160 €

Documents à fournir :

- Photocopie du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée de moins de 1 an par tout médecin. **(gardez l'original)**
Pour un mineur de moins de 14 ans : le certificat devra être rédigé au regard du modèle FFESSM (<http://medical.ffessm.fr/>)
- Pour un mineur : une autorisation parentale
- La fiche d'inscription remplie et signée
- Un chèque correspondant au montant de la cotisation, libellé au nom de « *USP PLONGEE* »
- En cas d'inscription HandiSub, dossier sur demande

Horaires et lieux des séances

Le mardi de 19h00 à 21h00 : entraînement PMT et/ou bouteilles à Polytechnique

Le mercredi de 19h30 à 21h00 : entraînement HandiSub au centre aquatique de la Vague

Le jeudi de 18h30 à 20h15 : entraînement section jeunes à Polytechnique

Le vendredi de 19h30 à 21h00 : nage libre et apnée à Polytechnique

Les cours de théorie ont lieu au foyer des sportifs Jacques Anquetil Stade G. Collet

Séances en fosse de 20m à Antony ou Chartres, deux fois par mois les lundi ou jeudi de 19h00 à 20h00 ou 20h à 21h

Matériel :

Le matériel de base, que vous devez acquérir, se compose d'un masque, de palmes et d'un tuba. Le club met à votre disposition le reste du matériel : les blocs, les gilets stabilisateurs ainsi que les détendeurs. Ce matériel représente un coût non négligeable, merci d'en prendre soin.

Rentrée :

La réunion de pré-rentrée sera organisée mardi 25 septembre pour présenter le déroulement de l'année. La reprise des entraînements aura lieu mardi 2 octobre 2018 pour les adultes et jeudi 4 octobre 2018 pour les jeunes à la piscine de Polytechnique.

Le planning des activités sera disponible dès la rentrée sur le site du club (www.usp-plongee.com).

Dossier à rendre au secrétaire ou à expédier par courrier dès que possible pour le bulletin d'inscription et la cotisation, et dès septembre pour la visite médicale.

Julien Perraud
24 Résidence du Parc d'Ardenay
91120 Palaiseau

LA LICENCE NE SERA DELIVREE QUE LORSQUE LE DOSSIER D'INSCRIPTION SERA COMPLET

<http://www.usp-plongee.com/> - Suivez l'actualité du club sur sa page Facebook
La section plongée de l'USP est affiliée à la F.F.E.S.S.M. sous le numéro 07910061